

AFFAIRE N°10 REALISATION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES  
A MOUFIA

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du concours lancé en février 1981 par la Région Réunion et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, la Municipalité a confié au Cabinet Jean Daniel DOUADY, l'étude d'une aire couverte d'activités sportives à Moufia.

Ce projet qui est estimé à 4 400 000 FF comprend :

- une tranche ferme de 4 000 000 FF,
- une tranche conditionnelle de 400 000 FF

et pourra être financé de la façon suivante :

- Subv. de la Jeunesse et des Sports 440 000 FF
- Subv. de la Région 645 000 FF
- Emprunt C.D.C. 3 315 000 FF

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver ce programme ;
- de m'autoriser à solliciter auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Conseil Régional, les subventions nécessaires pour mener à bien ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux, à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

-----  
**M. MARCEL HOARAU DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS**

- Commission E.C.T.L. : Favorable. Demande de prévoir le fonctionnement de cette aire couverte.
  - Commission des Travaux Publics : Favorable.
  - Commission des Finances : Favorable. Demande au Conseil Municipal de s'engager à prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement de ce gymnase.
- 

.../...

**M. FOURNEL procède à la localisation sur plan de l'aire concernée.**

**M. FOURNEL :** Le gymnase se situera en-dessous de la Mairie de Moufia.

**M. FOURNEL présente la vue en plan du gymnase.**

**M. FOURNEL :** Le gymnase comprendra une grande salle de 24 mètres sur 44, quelques rangées de gradins pouvant accueillir 450 personnes, les vestiaires et deux salles spécialisées de gymnastique et de culture physique.

Ce projet fait partie du concours qui avait été lancé, en 1982, par la Direction Départementale du Temps Libre. Et, il y avait eu, alors, deux lauréats : le Cabinet DOUADY et le Cabinet Bertin LEBEIGLE.

**LE MAIRE :** Je mets aux voix. Le rapport est adopté à

**l'UNANIMITE des VOTANTS (1 abstention).**

---o-o-oOo-o-o---

*Reçu à la Préfecture  
le 16/10/1984*